

LE P'TIT CALÈSIEN



Bulletin

Avril 2018

Le mot du Maire

.....
Calésiennes, Calèsiens,

Par l'intermédiaire du « P'tit Calésien » vous trouverez les informations concernant la vie sur notre territoire.

Aujourd'hui, la commune de Calès adhère au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), par le biais de la CCBDP.

Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes Politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité d'aménagement commercial, d'environnement. Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux de l'habitat (PLH), Plan de déplacement urbain (PDU) et des PLU, Plan Local d'Urbanisme, ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable. Donc notre carte communale sera à terme remplacée par le PLUI de la CCBDP.

Des réunions d'informations seront ouvertes au public, nous vous tiendrons informés sur les dates.

Le Conseil municipal et moi-même restons à votre écoute pour toutes questions ou suggestions.

Bonne lecture à toutes et à tous !



Plaine de Calès

Important !!!

Le site internet de la commune vient d'ouvrir à l'adresse suivante : www.mairie-cales.com

(n'hésitez pas à nous faire parvenir vos manifestations pour les mettre en ligne)

Dans ce numéro

- P.01 - Le mot du maire
- P.02 - infos administratives
- P.03 - PACS/Nouveaux arrivants
- P.04 - Travaux / Résultat recensement 2018
- P.05 - Recens. Militaire/8 Mai/Bibliothèque
- P.06 - Chiens & Chats errants
- P.07 - Garderie scolaire
- P.08 - 11 Novembre/Débroussaillage
- P.09 - Adressage/Lépidoptères/Ultra-Trail
- P.10 - Erik Satie/Amicale Laïque des Ecoles
- P.11 - MARPA
- P.12 /13 - Comité des Fêtes de Calès
- P.14 - Entente Calès/Trémolat/A.S.A. de Calès
- P.15 - Ecole de Calès
- P.16 - Le Bastideum
- P.17 - Calendrier des manifestations
- P.18 /19 - Le défibrilateur
- P.20 - Les permanences

L'État simplifie vos démarches



Courant mai un poste informatique sera à votre disposition à la mairie aux heures d'ouvertures pour effectuer toutes vos démarches administratives en toute confidentialité.

La secrétaire de Mairie se met à votre disposition pour vous aider dans les démarches d'inscriptions en ligne.

N'oubliez pas de vous munir de votre adresse mail. Pour ceux qui n'en n'ont pas une adresse Gmail sera créée.

La déchetterie de Lalinde :

Située à Sauveboeuf
(Tel : 05 53 24 03 34)

Ouverture du lundi au samedi de
9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'accès est gratuit pour les particuliers. Pour les professionnels, le tarif départemental est appliqué.

<http://syged-dechets.com/index.php>

RAPPEL : les encombrants sont ramassés chez vous gratuitement sur rendez-vous téléphonique (seulement ce qui ne peut pas rentrer dans le coffre d'une voiture)

Le Bureau de la mairie

Est ouvert au public le :

Lundi de 9h00 à 12h00

Mardi de 9h00 à 12h00 et
de 13h00 à 18h00

Mercredi de 12h30 à 16h30

Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00
et de 12h30 à 15h30

Courriel :

cales.mairie@wanadoo.fr



05.53.22.50.04

ESPACES PROPRETÉ

**Ne pas déposer de
cendres dans les con-
tainers pour éviter tout
incendie !!!**

Urbanisme

Nous vous rappelons que tous travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie.

Les formulaires peuvent être retirés à la mairie (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) Ils seront instruits par le service urbanisme de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord.

La commune est dotée d'une carte communale. (chaque dossier d'urbanisme en dépend)

« Géoportail de l'urbanisme » n'hésitez pas à aller le consulter sur internet !

PACS : l'enregistrement en mairie

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le **1^{er} novembre 2017**. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).



Rappel :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

La secrétaire de mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nouveaux arrivants

Nous invitons les nouveaux résidents à venir se faire connaître à la MAIRIE pour effectuer les formalités administratives suivantes :

Merci d'avance.

Inscriptions scolaires :

Les inscriptions se font à la mairie, Il vous sera demandé de produire le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant.

Contact : Mairie tel : 05 53 22 50 04

Sacs poubelles :

La distribution des sacs poubelles jaunes a lieu à la mairie aux heures d'ouvertures de celle-ci.

Contact :
Mairie tel : 05 53 22 50 04

Travaux réalisés 1er semestre 2018:

Une peinture de rénovation a été effectuée dans la cantine, la salle polyvalente et le hall d'entrée.

La 1ère partie des nouvelles menuiseries en aluminium ont été posées à la cantine.

Travaux à venir :

La 2ème partie des menuiseries en aluminium de la salle polyvalente, des halls, des entrées mairie et école sont prévues d'ici le deuxième semestre. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 76 % par le biais du SYCOTEB-CERTINERGY/SDE 24 (certificat d'économie d'énergie).

Les toilettes publique aux normes handicapés sont prévues pour le courant de l'année 2018.(dossier toujours en cours)



Recensement de la population (résultat suite au recensement 2018)

Populations légales au 1er janvier 2015 en vigueur à compter du 1er janvier 2018 suite à l'enquête de recensement de 2013 à 2017.

Population municipale : 398

Population comptée à part : 7

Population totale : 405

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement, dans une caravane et les personnes sans abri.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études dans la commune
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résident dans une communauté d'une autre commune (ex : établissements de santé, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires.
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Recensement militaire

Pour la convocation des jeunes à la Journée Défense Citoyenneté

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site www.mon.service.public.fr (en se créant un espace personnel).

Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JAPD).

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée ou tous examens et concours.



Liberté • Égalité • Fraternité

Comme tous les ans la cérémonie du 8 Mai aura lieu au monument aux morts à 11h00.

Nous invitons les enfants de la commune au dépôt de la gerbe et des roses.

A l'issue de celle-ci le verre de l'amitié vous attend.

Bibliothèque

Nous vous rappelons que Renée vous attend le mardi après-midi à la bibliothèque afin d'échanger sur des activités que chacun peut proposer ou sur une lecture, sur des activités manuelles...

Alors n'hésitez pas à venir passer un bon moment ! Si vous ne pouvez pas vous déplacer faites le savoir, du covoiturage est possible !

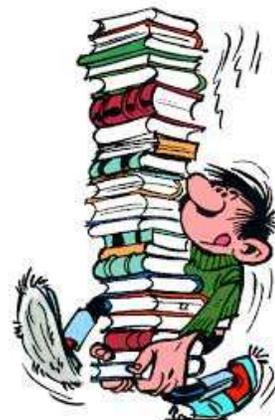
Pour des personnes seules, recréons du lien !

Notez le rendez-vous :

Le mardi après-midi

De 13h30 à 16h00

Salle à côté de la classe d'école





Chiens et chats errants

Les services communaux sont souvent confrontés à des chiens ou des chats trouvés errant ou en état de divagation sur le territoire communal. Face à cette situation le maire dispose de moyens d'action.

I - La notion de divagation

Le chien

Selon l'article L211-23 du code rural et de la pêche maritime, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Le chat

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Nous comptons sur vous pour prêter attention à la liberté de vos animaux de compagnie.



La commune de Calès vous informe qu'à compter de la rentrée 2018 une garderie sera ouverte aux enfants du RPI pour apporter une aide aux parents qui travaillent afin de conserver sur les écoles nos enfants pour éviter des fermetures de classe.

Les horaires :

7h30 à 8h50

et de

16h30 à 18h30

Et ce tous les jours d'école

Les inscriptions se feront en mairie.

Le coût est fixé à 1.50 € par jour de garderie (goûter compris)

Un règlement sera mis à la disposition des parents pour le bon fonctionnement de celle-ci.



AVIS A LA POPULATION

Ordre de mobilisation générale



Le 11 novembre 2018 à l'occasion de la célébration au monument aux morts du 100^{ème} anniversaire de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, nous souhaiterions organiser une exposition retraçant ce conflit et la vie autour de cette guerre. (A Calès, ailleurs, sur le front, dans les tranchées...).

Il serait aussi intéressant de connaître le visage de Calès à cette époque ainsi que la vie qui s'y déroulait. Des photos de début du 20^{ème} siècle seront donc les bienvenues.

Nous sollicitons toutes les personnes qui voudraient nous prêter des documents, des récits, des objets... témoignages de cette époque pour la mémoire de ceux qui ont participé à ce conflit. Ceci débouchera sur une présentation publique lors des cérémonies. Les documents seront scannés pour plus de précautions. Il sera même possible de les scanner aux domiciles des personnes. Les objets prêtés seront identifiés.

Merci de contacter

Pascale Queille : 06 77 16 01 98 pascalelaurencequeille@orange.fr
ou

Jean-Michel Bzdzinck : 05 53 22 52 11 jean-michel.bzdzinck@wanadoo.fr

Le débroussaillage

Pourquoi débroussailler ?

L'objectif est de limiter la propagation du feu et de diminuer son intensité et de faciliter la lutte, grâce à la réduction des combustibles végétaux et en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal : plantes herbacées, arbustes, branches basses...

Qui doit débroussailler,

le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par celui qui occupe les lieux, soit le propriétaire, soit le locataire non saisonnier.

Le non-respect de cette obligation peut entraîner une amende de 30 € par m².

Où débroussailler ?

Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions. Cette prescription peut être portée à 100 m dans certains cas.

Il doit être réalisé sans tenir compte des limites de votre propriété.

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires, qui ne peuvent s'y opposer.

Dénomination & numérotation des voies communales



Une étude avec la poste est en cours pour donner un nom à toutes les routes de notre commune et un numéro à chaque habitation.

Ceci permettra une meilleure distribution du courrier et aidera les services de secours et de portage de colis à trouver les personnes plus rapidement grâce aux coordonnées GPS.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet qui devrait devenir effectif avant la fin de l'année.

ULTRA TRAIL

La course pédestre « ultra trail du Périgord » passera dans notre commune. samedi 12 mai 2018 entre 5h et 9h30 pour la course de 110 km et entre 10h et 12h pour celle de 42 km.

Les personnes souhaitant aider bénévolement cette épreuve sportive peuvent retirer un formulaire d'inscription à la mairie.



Plan régional d'actions en faveur des lépidoptères patrimoniaux

Vu l'arrêté préfectoral arrivé en mairie au mois de février, des agents du Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN) sont autorisés suivant l'article 1 à pénétrer dans les propriétés privées closes ou non (à l'exception des locaux d'habitation) et à franchir les murs et clôtures. Leurs travaux visent à améliorer la connaissance de la répartition des lépidoptères (papillons) d'Aquitaine.

Ils devront être en possession de l'arrêté complet et d'un ordre de mission délivré par le CEN, ceci jusqu'au 31 octobre.

Cet arrêté est affiché sur le panneau municipal.

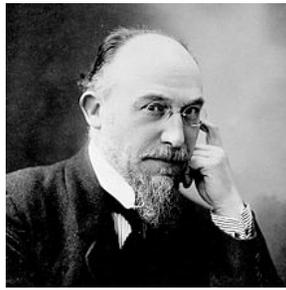


Erik Satie

Né le 17 mai 1866 à Honfleur

Décédé à Paris le 1er juillet
1925 à l'âge de 59 ans

« Compositeur, Pianiste »



« Rencontres avec Erik Satie »

Pour la 3^{ème} année le groupe « Satie » des communes de Badefols, Calès, Molières et St Avit Sénieur vous propose encore 4 animations.

Nous vous accueillerons chaleureusement pour ces prestations de qualité qui se veulent sérieuses pour certaines mais toujours conviviales. Vive la culture !

Le 9 juin à la fête de la st Médard à Calès, dans le cadre du « festival Erik Satie », la chorale de la compagnie Estival va chanter l'humour et « l'esprit décalé » dans les chansons françaises et la musique classique. De la beauté pour les oreilles et du sourire au cœur assuré.

La chorale et les artistes vont apporter leur dynamisme et joie de vivre à l'heure de l'apéro pour lancer la soirée repas et chansons organisée par le comité des fêtes de Calès.

23 septembre à St Avit Sénieur : « Festival d'improvisation » au presbytère à partir de 17h :

L'improvisation et la liberté ! les rencontres au hasard des sons , des rythmes, des émotions....mélange des genres et des styles, jazz, trad, contemporain,

Place aux surprises et aux spontanés, le festival Erik Satie organise une grande rencontre de musiciens et de comédiens pour des jeux d'improvisations avec le public, avec buvette sur place.

A Molières le 21 Octobre à 17h : conférence concert avec projections de films, «faire la lumière sur Erik Satie »

Tout au long de la soirée, le musicien Thierry Bazin dévoile des clés de l'art et de la philosophie du grand compositeur et humoriste . cette soirée propose un éclairage sur les « secrets » de ce personnage si complexe et si complet, compositeur, poète, philosophe, mystique, épicurien....

Badefols le 18 Novembre à 17h30 : « Erik Satie, un regard sur les arts »

Spectacle avec danse, marionnettes, théâtre et musiciens qui emporte le public de tous âges et de tous horizons dans un univers poétique et humoristique, surprenant et bienfaisant, où le public se retrouve à participer dans la plus grande simplicité.

Amicale Laïque « Badefols, Calès, Trémolat, Pontours »

Bonjour à vous tous,

Merci pour votre participation à nos manifestations encore cette année, et aux entreprises de la commune pour leurs dons (Calendrier de l'école), qui ont permis à nos enfants du R.P.I. de pouvoir faire de belles activités avec nos maîtresses dévouées pour eux.

C'est avec un grand plaisir que nous vous attendons pour notre dernière quine

Le Vendredi 4 mai à 20h30

A la salle des fêtes de Pontours.

Le Bureau de l'Amicale du R.P.I.

RÉSIDENCE MARPA

Une résidence autonomie à taille humaine au Buisson de Cadouin

Que vous soyez seul(e) ou en couple, ces logements seniors sont une solution «sur mesure» pour les personnes isolées.

Les résidents peuvent vivre en totale autonomie, sortir librement, recevoir les proches et même garder leur animal de compagnie.

C'est une petite résidence de 21 logements du T1 au T2. Il existe également une chambre d'accueil pour les courts séjours.

Actuellement des logements sont vacants.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la responsable :

Madame Christèle Allegre

 05/53/22/96/61

Ou Le CIAS (antenne du Buisson)

 05/53/63/57/11



Les espaces communs permettent aux résidents de **partager de bons moments**.

Notre résidence pour seniors actifs offre une **vie sociale intense autour des animations** : jeux, gymnastique, sorties, ateliers de peinture et d'écriture, informatique...

Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à la vie quotidienne de la maison (jardinage, préparation des repas, etc.).

Chacun vit chez soi et bénéficie des services de la collectivité.



Comité des Fêtes de Calès
Le bourg - Mairie - 24150 Calès

L'assemblée générale du 28 janvier a permis l'élection du bureau suivant :

Président d'honneur : Jean-Marie CHAVAL

Présidente : Sylvie BOUSCAILLOU

Vice présidents : Jean-Michel BZDZINCK, Fabien MONTHEIL, Mathieu BZDZINCK

Trésorier : Baptiste ESCARMANT

Trésorier adjoint : Patrick THILLET

Secrétaire : Christelle MORAS

Secrétaires adjointes : Roseline GRAZZI, Hilary RAINSFORD

Le bilan financier est bon et permet quelques projets d'animations : fête de la St Médard le samedi 09 juin avec randonnée, pétanque, repas avec animation musicale (chorale de St Avit, chansons à la carte des « Zigolos »), fête à l'ancienne le dimanche 05 août, quine le 13 octobre, soirée contes en décembre.

Nous espérons votre présence nombreuse à ces animations qui n'ont qu'un but : animer et faire vivre le village et nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui contribuent à leur réussite.



Comité des Fêtes de Calès
Le bourg - Mairie - 24150 Calès

Fête à l'ancienne

Cette année la fête à l'ancienne se déroulera le dimanche 05 août. Comme tous les 2 ans elle nécessite beaucoup de bénévoles pour sa réussite. C'est un énorme travail en amont pour mener à bien cette entreprise.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Chacun peut aider selon ses possibilités et sa disponibilité. La confection des fleurs en papier crépon se fait toujours le mardi soir à partir de 20h30 à la salle des associations (en bout du bâtiment communal).

La prochaine réunion de préparation se tiendra le mercredi 02 mai à 20h30 à la salle polyvalente (sous la mairie).

Merci à tous de votre collaboration active.

Le bureau du comité des fêtes.



ENTENTE CALÈS/TRÉMOLAT

Milieu de tableau en ce moment, l'équipe I joue le maintien en départementale 3, la réserve fait une saison honorable en critérium, l'école de Foot continue son chemin.

Les U 15 évoluent en inter District Dordogne Lot et Garonne avec de très bons résultats.

Cette année, l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle Aquitaine aura lieu à Poitiers, celle du District à Javerlac fin juin.

Merci à tous ceux qui participent à nos diverses manifestations et rendez-vous le :

SAMEDI 7 JUILLET

Nous organisons notre repas d'été.

Pour le bureau,

Le Président.



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE CALÈS (A.S.A)

Chers adhérents,

Je profite de la parution du « P'tit Calésien » pour vous informer sur le fonctionnement du réseau d'irrigation.

L'année 2017 s'est bien déroulée au niveau de la station de pompage.

Par contre, il y a une différence entre les m³ pompés et les m³ distribués. Aussi par courrier j'ai rappelé le règlement stipulant que chaque compteur qui ne fonctionne pas pendant son utilisation, le volume sera compté au maximum du débit de la bouche durant cette période.

Pour tout dysfonctionnement vous pouvez vous adresser au bureau. Ce réseau d'irrigation est un outil de travail pour certains et un confort pour d'autres.

Préservez-le dans l'intérêt de tous !

Le Président,

Jean-Marie CHAVAL

Ecole primaire de Calès

Depuis le début de l'année 2018, l'école de Calès accueille Sophie, volontaire en service civique qui participe à l'épanouissement civique et citoyen des petits élèves de CP et CE1.

Entre autres missions auprès des enfants de la commune, Sophie a remis en ordre la bibliothèque municipale qui est maintenant un lieu accueillant et agréable à fréquenter.

Dans la classe, les enfants travaillent cette année sur le thème de l'eau et de la rivière. Ils vont aller observer les cingles de Trémolat et Limeuil, réfléchir sur leur formation, sur les animaux, végétaux et minéraux qu'on y trouve ainsi que sur les diverses utilisations de la rivière Dordogne au fil du temps.

Une visite à l'aquarium du Bugue viendra compléter ces observations. La classe se rendra également à la pisciculture de Castels avec l'école de Trémolat, où nous relâcherons des alevins de saumons et serons sensibilisés à la protection de la faune sauvage de notre rivière, une promenade en gabarre à Beynac conclura la journée.

Enfin, nous irons visiter le moulin de la Rouzique à Couze et le barrage de Tuilières au début du mois de mai.

Début juillet, les enfants de la maternelle de Trémolat viendront passer la journée à Calès. Au programme de la matinée des Olympiades au stade de Calès suivies d'un pique-nique .

L'après-midi les élèves de Calès feront visiter leur école aux plus jeunes.

L'institutrice,
Muriel FROMENTOUX



Le Bastideum

Bonne nouvelle Le Bastideum ré ouvre ses portes le 1^{er} Avril à 10H30.

Pour cette occasion deux fêtes du jeu sont au programme les mardis 17 et 24 Avril 2018, un tarif unique de 3,50EUR sera appliqué, vous aurez le plaisir de venir découvrir ou redécouvrir nos nombreux jeux anciens avec en prime quelques nouveautés.

Excellent moment en famille assuré !

Mais nous n'oublions pas notre période estivale et vous rappelons que La Fête du jeu sera programmée tous les mardis de juillet et août.

Le Bastideum sera ouvert de 10H30 à 13H et de 14H30 à 18H (fermeture le lundi) et en juillet et août de 10H à 19H tous les jours.

Venez passez un moment inoubliable, culturel et ludique accessible pour toute la famille, au Bastideum de Monpazier



Fête du jeu
au BASTIDEUM de Monpazier

Mardi 17 et 24 Avril
10H30 - 13H et 14H30 - 18H
Plus de 50 jeux anciens
en intérieur et extérieur
pour toute la famille
Tarif 3,50 euros

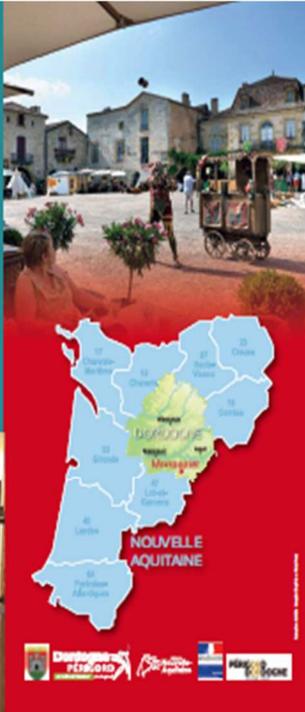
BASTIDEUM

Horaires d'ouverture :
Avril-mai-juin-septembre :
10h30-13h et 14h30-18h
(fermeture le lundi)
Juillet-août : 10h à 19h
(tous les jours)
Octobre : 14h à 18h
(fermeture le lundi)
Dernière entrée : 1/2 heure
avant fermeture

Tarif : Adultes : 4,00 € - Enfants : 2,00 €
Réduit de groupes, ateliers pédagogiques et
visites guidées sur réservation
Nous contacter : 05 53 57 32 32
contact@bastideum.fr
www.bastideum.fr - www.monpazier.fr

Appareils compatibles :  
Application gratuite à télécharger sur :





MONPAZIER
Nous contacter :

MAIRE
24, rue Notre-Dame
24560 Monpazier
Tel : 05 53 22 60 33
Fax : 05 53 22 46 51
Mail : monpaziermaire@wanadoo.fr
Site internet : monpazier.fr

Horaires :
Lundi, Mercredi, Jeudi,
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h
Mardi : 9h - 12h
Visitez notre page Facebook :
www.facebook.com/monpazierperigord/

**OFFICE DE TOURISME
DES BASTIDES
D'ORDOGNE-PERIGORD**
Place des Comités
24560 Monpazier
Tel : 05 53 22 60 59
Email : olmonpazier@cbdp.fr
Site : www.pays-bergerie-tourisme.com

Horaires d'ouverture :
De novembre à janvier :
le jeudi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30
Octobre, février et de mars au 14 avril :
Du lundi au vendredi :
9h à 12h30 et 14h à 17h30
Du 15 avril au 30 septembre :
Tous les jours : de 9h à 13h et de 15h à 18h
Dimanche matin : de 9h à 13h
seul juillet et août, ouvert toute la journée

Un autre regard sur le patrimoine

MONPAZIER




BASTIDEUM

CENTRE D'INTERPRETATION
Un voyage au coeur du Moyen-Age
et dans l'univers des jeux anciens

Calendrier des Manifestations

01/06/2018	QUINE DES ÉCOLES A PONTOURS A 20h30
09/06/2018	FÊTE DE LA SAINT-MÉDARD
07/07/2018	REPAS DU FOOT A 20H00 (Animations à partir de 16h00)
05/08/2018	FÊTE A L'ANCIENNE
13/10/2018	QUINE DU COMITÉ DES FÊTES



Le défibrillateur comment fonctionne t'il ?

DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE : MODE D'EMPLOI

faire un massage cardiaque

1 Secouez la personne et parlez-lui fort

appelez le 15 (SAMU)

prenez le défibrillateur ou demandez à quelqu'un d'aller le chercher



2 Vérifiez si la personne respire



Ouvrez-lui les voies respiratoires regardez, écoutez, sentez



Si la personne ne respire pas normalement, faites-lui deux fois du bouche-à-bouche

3 Commencez le massage cardiaque

* appuyez fort et rapidement (100/mn)
* relâchez complètement l'appui entre chaque pression
* essayez de minimiser les interruptions

Activez le défibrillateur dès que possible ou continuez le massage cardiaque jusqu'à ce que le défibrillateur soit disponible



30 massages pour 2 respirations

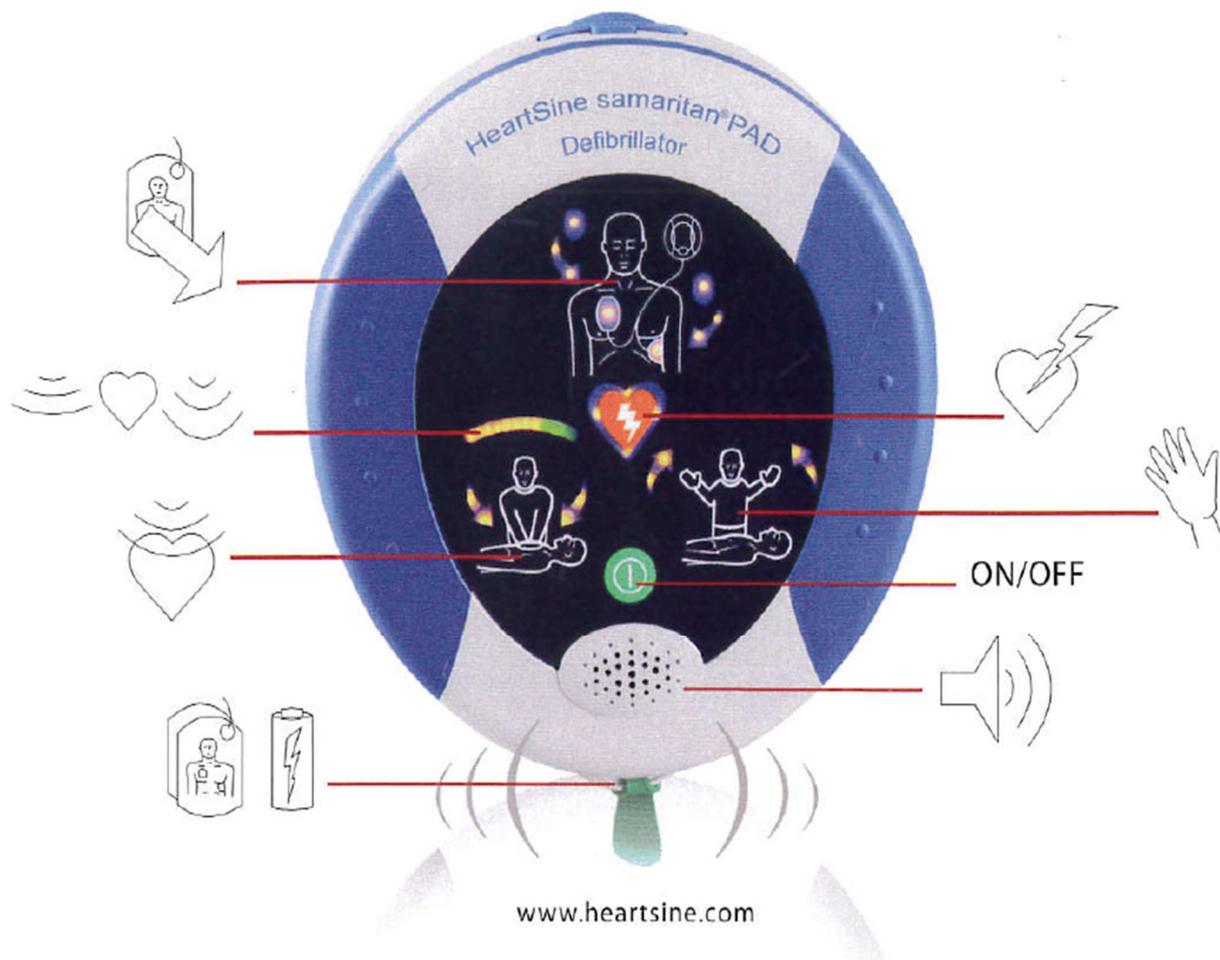
utiliser le défibrillateur

1 Ouvrez le défibrillateur

2 mettez le torse de la personne à nu et appliquez les électrodes

3 suivez les indications sonores et visuelles





**DANS TOUS LES CAS SUIVRE ATTENTIVEMENT LES INDICATIONS
VOCALES DE L'APPAREIL**



Permanences

Mme Nathalie CHABRY ASSISTANTE SOCIALE

Centre médico-social
4, rue François Meulet
24480 LE BUISSON DE CADOUIN
Tél. : 05.53.02.04.90
Permanence : Jeudi 9 h 30 à 12 h00

CARSAT

Du lundi au vendredi de 8h - 12h et de 13h - 17h
1 Bd du Professeur Albert Calmette
24100 Bergerac



09 71 10 39 60 ou 3960

MSA BERGERAC

Jours et heures d'ouverture de l'agence :

Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Fermée le dernier jeudi de chaque mois



05 53 67 77 77

ANTENNE DU C.I.A.S. DU BUISSON DE CADOUIN

Rue François Meulet
24480 LE BUISSON DE CADOUIN



05 53 22 97 90

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame **Sylvie COLOMINES**

reçoit **sur rendez-vous** à la mairie du Buisson de Cadouin, le **1er mardi du mois, de 9 h 30 à 11 h 30**.
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie du Buisson :



05.53.22.00.41.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

2 bd 8 Mai 1945 - 24100 BERGERAC



3646

Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 16h00

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

16 rue du Petit Sol - 24100 BERGERAC

Du Lundi au Vendredi : 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h



05 53 73 24 77
